



# Année scolaire 2020-2021

## Bulletin d'adhésion et de réservation

# 2<sup>o</sup>

Nom de l'élève : .....

Nom du représentant légal : .....

Courriel : .....@.....

Portable : .....

Lycée Charles Despiau	Lycée Victor Duruy
Fonds commun <input type="radio"/> Anglais <input type="radio"/> Espagnol	Fonds commun <input type="radio"/> Anglais <input type="radio"/> Espagnol <input type="radio"/> Italien
Option <input type="radio"/> Latin	Option <input type="radio"/> Latin

Cotisation FCPE		Montant	Montant à régler
Part nationale et départementale + part locale (5 €)	Cotisation de base	<b>28 €</b>	
	Cotisation de solidarité 1	<b>60 €</b>	
	Cotisation de solidarité 2	<b>82 €</b>	
	Cotisation de solidarité 3	<b>111 €</b>	
	Situation précaire (RSA, fin de droits, ...)	Contactez le conseil local	
<input type="checkbox"/> chèque (ordre FCPE) <input type="checkbox"/> espèces <input type="checkbox"/> c.bancaire			

Mont de Marsan le :

Signature :

Les cotisations de solidarité donnent droit à une déduction fiscale de 66% du montant de l'adhésion.

En devenant partenaire des lycées montois dans la gestion des manuels scolaires nous restons proches des besoins des parents d'élèves.

Le conseil local propose entre autre, des soirées d'infos sur l'orientation, différentes formations, de la fourniture scolaire ainsi qu'une représentation au sein des établissements scolaires : de la voix pour se faire entendre, plus que jamais nécessaire à l'avenir de l'école publique.

La FCPE, conseil local de Mont de Marsan, association majeure de la société civile, ne peut pas fonctionner sans vos adhésions.

**Je suis candidat (e) pour être parent délégué (e) au :**

**Conseil d'Administration du lycée**

**Conseil de classe**